



La Prévention Routière
Internationale



Conférence Internationale sous le thème :
"La Sécurité Routière :
Une Responsabilité de l'entreprise ?"

20 - 21 Juin 2018
Paris - France

Le Salon des Miroirs
13, Passage Jouffroy
75009 - Paris





Bienvenue à la conférence Internationale sur
La sécurité routière : une responsabilité de l'entreprise ?
20-21 Juin 2018 à Paris – France
Conférence annuelle de La Prévention Routière
Internationale – PRI
Mot des co-présidents de la Conférence

La Prévention Routière Internationale et l'Association Prévention Routière française organisent une conférence internationale sur le thème « La sécurité routière : une responsabilité de l'entreprise ? ». Elle aura lieu à Paris au Salon des Miroirs les 20-21 Juin 2018.

Il est communément admis que l'essentiel du trafic routier est généré par les déplacements pour des raisons professionnelles. Toujours est-il, ces déplacements ne sont pas sans risque d'accident. L'accident de la route demeure de loin le premier risque mortel d'accident du travail.

En choisissant cette thématique, et à travers cette conférence les organisateurs souhaitent renforcer le débat sur le rôle de l'entreprise dans l'amélioration de la sécurité routière. Investir dans la sécurité routière dans l'entreprise peut avoir un impact très positif non seulement sur la réduction du nombre de décès mais aussi sur sa notoriété, sa compétitivité et sur la création de la richesse. Une centaine de participants sont attendus à cette conférence, des experts, des universitaires, des acteurs institutionnels, des professionnels et des composantes de la société civile pour échanger les points de vue et les bonnes pratiques.

Nous nous réjouissons de votre participation et de votre contribution à cette conférence. Au plaisir de vous voir si nombreux « Respirer Paris, cela conserve l'âme » disait Victor Hugo.

PRI
Benacer BOULAAJOU

aPR
Anne LAVAUD

Bienvenue à la conférence Internationale sur
La sécurité routière : une responsabilité de l'entreprise ?
20-21 Juin 2018 à Paris – France
Conférence annuelle de La Prévention Routière
Internationale – PRI
Appel à communication

Dans le cadre de l'organisation du congrès annuel de la Prévention Routière Internationale (PRI) au titre de l'année 2018, une conférence internationale sur le thème « La sécurité routière : une responsabilité de l'entreprise ? » sera organisée par la PRI, en collaboration avec l'association Prévention Routière (aPR), les 20 et 21 Juin 2018 à Paris en France.

Le monde professionnel est souvent le grand absent des campagnes de la sécurité routière. Les chiffres nous ramènent pourtant à une réalité que l'on ne peut ignorer : l'accident de la route demeure de loin le premier risque mortel d'accident du travail. Les salariés sont de plus en plus mobiles, tant dans le cadre de leur activité professionnelle que pour se rendre au travail, d'autant que, partout dans le monde, l'essor de l'urbanisme allonge de plus en plus les distances domicile/travail. Pourtant, il existe de nombreux dispositifs et méthodes pour lutter contre ce fléau, allant de l'organisation des déplacements au choix et à l'équipement des véhicules, en passant par la sensibilisation et la formation des conducteurs aux bonnes pratiques.

Dans l'activité professionnelle elle-même, la maîtrise du risque routier est très différente selon le type de véhicule. Le secteur du transport « lourd » (véhicules de plus de 3,5 tonnes) a déjà pris des mesures pour diminuer la sinistralité routière (limitation des vitesses maximales en fonction du tonnage, définition rigoureuse du temps de conduite, formation particulière des conducteurs à la conduite en sécurité), en revanche, concernant le transport « léger » (véhicules de moins de 3,5

tonnes), les règles sont moins bien définies, alors que la sinistralité reste préoccupante.

Mais, au-delà des professionnels du transport, d'autres catégories de salariés sont très exposées aux risques routiers. Ce sont tous les salariés pour qui la conduite, sans être leur activité principale, occupe une partie importante de leur temps. On peut les qualifier de professionnels de la route.

Il faut par ailleurs noter que les secteurs à forte mobilité connaissent aujourd'hui une croissance plus élevée que les secteurs industriels classiques. En conséquence, l'exposition des salariés aux risques routiers est amenée à se développer encore davantage dans les prochaines années. D'où l'importance de la mise en place d'une politique offensive en matière de prévention.

Beaucoup d'entreprises gèrent ce risque comme s'il faisait uniquement partie de la sphère privée, la sphère des « accidents de la vie ». Aussi, la question de la prévention de ce risque se réduit-elle souvent à la préconisation d'un meilleur « comportement » du conducteur, ce terme étant par ailleurs assez mal défini. Dans la pratique, cela revient à faire porter l'effort de prévention sur le seul salarié, ce qui est à la fois trop étroit et peu efficace.

Il appartient alors à l'entreprise de bien repérer l'acte de conduite dans l'activité de travail et d'organiser la prévention du risque lié aux déplacements comme elle organise la prévention des autres risques professionnels.

L'évaluation des risques professionnels est une étape essentielle pour mettre en place une démarche de prévention efficace au sein de l'entreprise. En effet, cette démarche permet au chef de l'entreprise de mieux connaître les éléments nécessaires à la prise de décision et ainsi de mieux maîtriser les risques encourus par les salariés.

Les objectifs de cette conférence sont donc nombreux et peuvent se résumer comme suit :

- Déterminer les principes d'organisation des déplacements,

des modalités de gestion du parc automobile, des conditions réelles d'établissement des communications entre le salarié en déplacement et l'entreprise ou ses clients ;

- Etablir un diagnostic des systèmes de prévention en entreprise ;
- Proposer des outils d'action pour une meilleure maîtrise par l'entreprise des accidents de la circulation.

Environ 150 participants sont conviés à prendre part à cet événement de grande envergure. Il s'agit des membres de la PRI, les Organisations internationales tels que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), l'Organisation Mondiale du Transport Routier (IRU), les acteurs institutionnels, les représentants des secteurs privés concernés par la sécurité routière, ainsi que les académiciens et membres de la Société Civile.

Axes de la Conférence :

Axe 1 : Les réglementations et les évolutions favorables à la maîtrise du risque routier en entreprise (partage d'expérience ; audition de juristes et d'experts en droit comparé ; rôle du droit du travail et impact économique).

Axe 2 : Comment agir au sein de l'entreprise : audit de risques routiers; modification de l'organisation du travail ; actions de sensibilisation; retour sur investissement au niveau économique.

Axe 3 : Quels effets « rebonds » attendre des actions menées en entreprise sur le comportement général au volant ?

Visite d'un site professionnel

Le vendredi 22 juin au matin devrait se dérouler une visite d'un site professionnel dont le lieu et le partenaire sont en cours d'identification.

Le lieu de la conférence

La conférence aura lieu au Salon des Miroirs
13, Passage Jouffroy – 75009 Paris

Dates à retenir :

- Date limite de soumission du résumé le 11 Mai 2018
- Notification de l'acceptation le 18 Mai 2018

Participation :

Pour toute proposition de communication orale ou affichée, prière de les envoyer aux adresses suivantes: e.emery@preventionroutiere.asso.fr et diouri@cnpac.gov.ma

Consignes pour soumettre les communications

Dans le cadre de cette conférence, les propositions de communication devront s'inscrire dans l'un des 3 axes mentionnés dans l'argumentaire. Le résumé doit comporter au maximum 300 mots.

Une communication orale dure 15 minutes (plus 5 minutes de discussion). Le nombre de slides des présentations devra donc être ajusté en conséquence. Les organisateurs se réservent le droit de demander des modifications en cas de présentation non adaptée.

Une session de posters en présence des auteurs pourrait être organisée. Ces posters resteront affichés durant les deux jours de la conférence.

Hébergement

Non loin de l'opéra, il existe plusieurs hôtels à proximité du lieu de la conférence. Les participants sont tennus de procéder aux réservations de leurs hôtels dans les meilleurs délais. Au cas où le secrétariat reçoit des demandes d'appui avant le 18 Mai 2018, il est possible de négocier des tarifs spéciaux avec des hôtels. De ce fait, vous êtes cordialement invités à manifester votre besoin dans les meilleurs délais et le faire connaître au secrétariat par courriel ou téléphone.

Organisation

Coprésidents	Comité d'organisation	Comité Scientifique
Anne LAVAUD	Fatime zahra Guerrab CNPAC	Dominique Mignot IFSTAR
General Delegate of the aPR	Estelle EMERY aPR	Ward Vanlaar TIRF
Benacer BOULAAJOU	Marie SCHMIDT aPR	Christophe Ramond aPR
Chairman of the PRI	Habib CHAOUCH ATPR	Alain Areal PRP
	Hicham DIOURI CNPAC	Habib Chaouch ATPR
	Noureddine AHRA CNPAC	Hicham DIOURI CNPAC
	Abdessadek MAAFA CNPAC	

Sponsors Platinum



Sponsors Gold

Sponsors Silver



Supporting Organisations

